Un nouveau contrat économique

Neuf solutions à la crise des tarifs américains

mars 2025

cpq.qc.ca

CPQ
PROSPÉRER ENSEMBLE

Table des matières

Introduction 3

1. Accroître le développement et l'intégration des innovations 5

2. Accélérer la formation et l'acquisition de compétences pour la main-d'œuvre 6

3. Assurer une fiscalité plus compétitive 8

4. Réduire le fardeau réglementaire 9

5. Diversifier nos marchés 10

6. Encourager l'achat préférentiel et soutenir l'achat local 11

7. Renforcer notre industrie de la défense 12

8. Miser sur des mesures sectorielles ciblées 13

9. Favoriser le repreneuriat et l'entrepreneuriat 14

Conclusion 15

Un nouveau contrat économique :
neuf solutions à la crise des tarifs américains

L'année 2025 débute sous le signe de grandes incertitudes avec l'arrivée au pouvoir aux États-Unis de l'administration Trump. L'imposition de tarifs sur les produits canadiens, la forte probabilité que les impôts pour les entreprises américaines soient abaissés afin d'attirer des investissements sur leur territoire, l'attaque sur la souveraineté canadienne créent énormément d'imprévisibilité. Ce climat d'instabilité a conduit les divers gouvernements au Canada, les entreprises et même les citoyens à adopter des mesures et des comportements qui visent à nous affranchir de la dépendance historique que nous entretenons avec notre voisin.

Un consensus se dessine sur le fait que la relation de confiance de longue date à l'égard de notre plus grand partenaire économique est brisée. Les événements actuels nous font une fois de plus prendre conscience de notre trop grande dépendance économique à l'égard des États-Unis, et nous rappellent la nécessité d'améliorer notre productivité, notre compétitivité et notre ouverture sur le monde. Ce bouleversement se produit au moment où notre environnement d'affaires s'est dégradé depuis plusieurs années et que l'économie peine à démontrer un réel dynamisme, se butant à une pénurie de main-d'œuvre qui reste criante dans plusieurs secteurs.

Le tourbillon Trump ne va pas s'apaiser, toute mesure directement en lien avec celui-ci risque fort d'être caduque la semaine suivante. Dans ce contexte, il faut se concentrer sur ce que nous contrôlons et ne pas laisser les éléments externes prendre toute la place. Cela n'exclut pas des mesures ponctuelles et ciblées pour soutenir les secteurs directement touchés. Mais on doit s'attaquer de manière structurante au déficit de productivité historique du Canada et du Québec, maintenant plus que jamais. Même si les intentions du président Trump changent, cela demeurera un élément essentiel de notre développement économique futur.

À long terme, il est indéniable que nous devons agir pour nous affranchir de notre dépendance envers les États-Unis. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) croit que plutôt que de la subir, nous devons transformer cette tempête en opportunités et repenser notre environnement d'affaires pour assurer notre prospérité. Nous devons diversifier nos marchés, renforcer notre économie nationale et prendre notre destin en main afin de nous assurer une prospérité durable. Le CPQ lance un appel à l'action en appelant à une transformation profonde de notre économie, soutenue par d'importants investissements publics et privés. Il est essentiel de convertir l'électrochoc généré par l'imprévisibilité américaine en une opportunité de refonte de notre modèle économique. Depuis le début du présent siècle, plusieurs signaux sur la fragilité de notre économie et de notre modèle social ont été envoyés, sans que les gouvernements successifs ne passent réellement à l'action. Sans doute, nous ne sentions collectivement pas l'urgence de revoir notre façon de faire puisque somme toute, notre modèle avait assez bien fonctionné jusqu'à présent. C'est aussi pourquoi nous avons collectivement tardé à agir alors que le vieillissement de la population et la rareté de main-d'œuvre étaient prévisibles et que la conjonction de ces deux phénomènes purement démographiques aura un impact sur la croissance économique pour toute la décennie à venir.

Il est donc impératif que nous amorcions des changements pour favoriser le dynamisme économique, vecteur principal de l'accroissement de notre richesse collective, pour arriver à financer des services publics de qualité.

Favoriser notre prospérité, c'est d'abord soutenir nos entreprises afin qu'elles soient plus productives, plus performantes et plus compétitives. Les efforts entrepris par les acteurs économiques du Québec doivent de prime abord s'articuler autour de trois axes majeurs, soit l'investissement, l'innovation et la formation. Ces trois concepts indissociables sont à la source d'une meilleure productivité. Mais encore faut-il améliorer l'environnement d'affaires (une fiscalité plus compétitive et un fardeau règlementaire moins lourd) dans lequel on doit investir, innover et former notre main-d'œuvre.

Ce renouveau économique s'articule autour de neuf mesures concrètes susceptibles d'insuffler à notre économie un dynamisme renouvelé. Aucune de ces mesures n'est en soi révolutionnaire, mais c'est dans la cohérence et le renforcement des actions proposées qu'elles trouvent leur originalité.

Dans ce contexte, les neuf mesures proposées par le CPQ sont les suivantes :

1. **Accroître le développement et l'intégration des innovations**
2. **Accélérer la formation et l'acquisition de compétences pour la main-d'œuvre**
3. **Assurer une fiscalité plus compétitive**
4. **Réduire le fardeau réglementaire**
5. **Diversifier nos marchés**
6. **Encourager l'achat préférentiel et soutenir l'achat local**
7. **Renforcer notre industrie de la défense**
8. **Miser sur des mesures sectorielles ciblées**
9. **Favoriser le repreneuriat et l'entrepreneuriat**

1 Accroître le développement et l'intégration des innovations

L'utilisation des technologies telles que l'automatisation, la robotisation et maintenant les outils d'intelligence artificielle, aident à améliorer notre productivité, à atténuer les effets négatifs de la pénurie de main-d'œuvre et renforcent la résilience de l'économie face aux chocs extérieurs. Ces investissements, tout comme ceux réalisés dans les machines et équipements, jouent un rôle clé dans l'augmentation indispensable de la productivité des travailleurs. L'innovation est par ailleurs un levier de différenciation et un facteur de compétitivité essentiel pour toute entreprise et économie. Les incitatifs en faveur de la R-D et de l'innovation doivent être renforcés et améliorés.

Le CPQ propose les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre la réforme et l'amélioration du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental tout en bonifiant le crédit d'impôt pour R-D pour les grandes entreprises (au Québec, ramener le taux de 14 % à son niveau d'origine qui était de 17 % ou plus de façon temporaire et sous certaines conditions).
- Rendre admissibles au crédit d'impôt R-D :
  - Les dépenses liées à la commercialisation ; la R-D en robotisation et dans le numérique de même que les dépenses liées à l'innovation sur des technologies existantes ;
  - La recherche faite par des sous- traitants « de 2 niveau » ;
  - Les dépenses courantes en matériaux, équipements, formations et acquisition de connaissances.
- Soutenir davantage les partenariats industries-milieu de l'enseignement et de la recherche, en particulier en augmentant le taux du crédit d'impôt relié aux projets de recherche précompétitive réalisés en partenariat avec les universités ou les centres de recherche, et les initiatives impliquant la coopération des acteurs de l'innovation et sollicitant la complémentarité de la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle.
- Enlever les limites sur l'attraction et la rétention d'étudiant(e)s étrangers qui participent aux efforts de recherche des institutions postsecondaires, notamment dans les sciences, en technologie, en mathématiques et en génie.
- Miser sur le rôle de bancs d'essai et de vitrines technologiques que peuvent jouer les marchés publics pour les innovations, en particulier les innovations vertes et en santé, en favorisant la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces innovations.
- Prévoir un cadre pour des propositions non sollicitées qui permettrait de favoriser l'innovation et un plus grand apport du secteur privé pour apporter des réponses à des enjeux dans les infrastructures, mais également dans d'autres domaines.
- Adopter des politiques favorisant le développement et l'intégration de l'intelligence artificielle dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

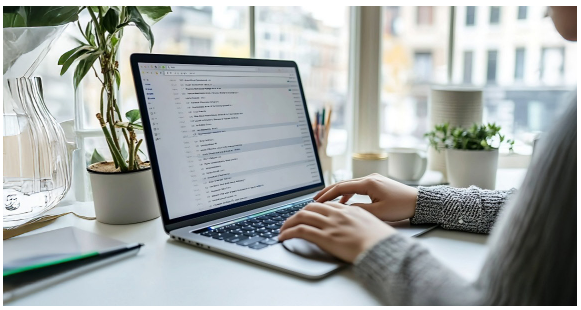

2 Accélérer la formation et l'acquisition de compétences pour la main-d'œuvre

Pour le CPQ, le Québec ne peut plus se permettre d'être à la traîne en matière de productivité, d'autant que la pénurie de main-d'œuvre, accentuée par les décisions gouvernementales en matière d'immigration, est toujours présente et constitue un frein au développement de nos entreprises.

L'une des clés pour relever ce défi réside dans la formation de la main-d'œuvre. Une main-d'œuvre qualifiée permet d'optimiser l'utilisation des nouvelles technologies, d'améliorer les processus et d'innover davantage. Miser sur la formation continue et l'adéquation entre les compétences et les besoins des entreprises est une nécessité pour assurer notre résilience économique. De même, les impacts des mesures protectionnistes imposent une adaptation du Régime d'assurance-emploi (RAE) afin que, de façon structurelle et non plus ponctuelle, notre régime de soutien du revenu et nos mesures actives de formation pour les travailleur(se)s à risque ou ayant perdu leur emploi permettent de mitiger les impacts des turbulences économiques et d'offrir de nouvelles compétences au marché du travail. Cela permettrait de requalifier les travailleur(se)s qui quittent un secteur frappé par un évènement externe comme une hausse de tarifs, ou de rehausser les compétences de celles et ceux qui sont appelé(e)s à exercer des tâches nouvelles au sein d'un même secteur.

En renforçant notre productivité humaine, nous serons mieux préparé(e)s à affronter les chocs extérieurs, qu'ils soient tarifaires, climatiques ou technologiques, comme l'IA. Cela passe par une vision stratégique où l'investissement dans le capital humain est au cœur des priorités économiques du Québec. Ainsi, on ne peut que déplorer l'impact des réaménagements budgétaires en cours sur l'offre de formation disponible dans les établissements d'enseignement, ou encore les coupures budgétaires en francisation.

Ces mesures ne vont pas dans le sens souhaité, dans notre vision d'un Québec doté d'entreprises, de travailleur(se)s et de régions apprenantes.

Pour le CPQ, il faut revoir le pacte social entourant la formation de la main-d'œuvre et proposer de nouveaux engagements de tous les partenaires du marché du travail. Par exemple : pour les travailleur(se)s, un certain nombre d'heures de formation obligatoires pour toutes et tous.

Pour les employeurs, une incitation supplémentaire à libérer les travailleur(se)s apprenant(e)s. Et pour le gouvernement, investir en formation, faire le ménage et clarifier les rôles de chacun(e), dans l'écosystème trop complexe et éparpillé de la formation.

À cet égard, le CPQ propose de soutenir les actions suivantes :

- Adoption rapide d'une nouvelle politique et d'un plan d'action en éducation des adultes et formation continue. Cette politique doit reconnaître et définir les contributions complémentaires de divers acteurs, notamment le réseau public, syndical, communautaire et associatif, ainsi que les entreprises.
- Lancement d'une campagne nationale de promotion des mesures existantes visant l'amélioration de la productivité : formation de la main-d'œuvre, investissement dans les équipements, soutien à l'innovation, etc.

- Garantir l'accès aux mesures et programmes d'Emploi Québec pour les employeurs afin qu'ils se dotent de meilleures pratiques de maintien en emploi et d'attraction des travailleur(se)s expérimenté(e)s et pour tous les individus, peu importe leur statut migratoire, en quête de reconnaissance d'acquis, d'une formation complémentaire ou d'un accompagnement vers l'emploi.

- Mettre fin aux mesures de restriction sur la venue de travailleur(se)s étrangers temporaires et permanents. Orienter les efforts d'attraction et de rétention des travailleur(se)s étrangers dans les domaines de pointe, celles et ceux qui permettent la diversification des marchés et dans la recherche appliquée ; rétablir l'attractivité du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui permet aux entreprises de faire face aux difficultés de recrutement, ce qui a un impact sur leur productivité et qui permet d'adapter efficacement le recrutement en fonction des besoins du marché du travail.

- S'assurer d'une fiscalité compétitive combinée aux prestations sociales pour les employé(e)s expérimenté(e)s afin que la prolongation de carrière demeure attractive sur le plan financier, et parallèlement, soutenir leur formation.

3 Favoriser une fiscalité plus compétitive

Plusieurs régions du monde, comme les États-Unis, sont de plus en plus attractives pour les investissements grâce à des politiques fiscales plus compétitives que les nôtres. Si nous voulons éviter que nos entreprises ne migrent vers des juridictions aux conditions fiscales moins contraignantes, il est impératif d'agir rapidement et de baisser le taux d'imposition des sociétés. Actuellement, le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (6,6 % du PIB en 2023) se retrouve au 5e rang sur un ensemble de 32 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne des économies avancées de l'OCDE (4,3 %). Le Canada se classe également en haut de la liste en 7e position (avec un poids de 5,6 %). En comparaison, ce ratio est actuellement de 2,1 % aux É-U alors que le président américain veut réduire l'impôt fédéral sur les sociétés de 6 points de pourcentage. Le Québec et le Canada ne peuvent rester indifférents face à cette situation.

Le CPQ recommande une baisse significative de l'impôt sur les bénéfices des sociétés :

- Réduire l'impôt sur les bénéfices de 15 % à 12 %, voire 10 % au fédéral, et de 11,5 % à 10 % au provincial. Cette réduction peut être limitée aux bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour stimuler l'investissement.
- Abaisser la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) du Québec pour l'aligner sur celle de l'Ontario[1], ce qui favoriserait des salaires plus élevés et stimulerait l'économie.
- Assurer la prolongation de l'incitatif à l'investissement accéléré et des mesures de passation en charges immédiates pour favoriser les investissements.

1 Actuellement, les entreprises québécoises font face à des taux allant de 1,25 à 4,26 %, comparativement à une fourchette de 0,96 % à 1,95 % en Ontario.

4 Réduire le fardeau réglementaire

Le fardeau réglementaire et administratif demeure une préoccupation de premier ordre pour les employeurs. D'ailleurs, dans des consultations internes auprès de nos membres, l'importance de cet enjeu arrive à égalité avec celui de la fiscalité.

Les délais pour l'obtention des autorisations pour les promoteurs de projets, les dédoublements et la complexité des processus représentent des irritants importants. L'alourdissement du fardeau réglementaire se ressent dans différents domaines : l'environnement, la protection des données personnelles, la protection du consommateur, la santé-sécurité du travail, la langue, etc. Des réglementations s'ajoutent à des contraintes découlant de conventions collectives et celles reliées aux ordres professionnels. Ce cumul pèse sur la lourdeur de faire des affaires au Canada et au Québec.

Un allègement des processus et une réglementation plus efficace permettraient d'encourager l'investissement privé et d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que leur contribution à la prospérité sans coûts supplémentaires pour l'État. Par ailleurs, le gouvernement étant aussi un grand employeur, ses coûts, son agilité et sa productivité peuvent être affectés de façon importante par de nouvelles réglementations.

Toute nouvelle réglementation doit être évaluée à la lumière de son impact sur la compétitivité du Québec et le niveau de vie des Québécois(ses). Heureusement, le gouvernement reconnaît que la surréglementation est un enjeu majeur pour nos entreprises et se dit prêt à agir enfin pour en réduire le poids.

Pour atteindre ces objectifs, le CPQ recommande :

- Suspendre toute démarche réglementaire ou toute mise en place de réglementation susceptible d'alourdir le fardeau des entreprises et dont l'entrée en vigueur est prévue dans les prochains mois, sauf si elle est jugée essentielle, vise à alléger les obligations des entreprises ou ne peut être reportée en raison de sa date de publication dans la Gazette officielle.
- De faire relever le dossier de l'allègement administratif et réglementaire des entreprises du premier ministre du Québec, notamment pour permettre de briser les silos.
- D'évaluer la valeur ajoutée de chaque réglementation supplémentaire et assurer des analyses d'impact réglementaire rigoureuses reflétant les véritables impacts économiques surtout en présence d'une multitude de règlements.
- D'harmoniser et d'éviter les dédoublements tant entre les différents ministères et organismes qu'entre les différents paliers de gouvernement, incluant l'administration municipale.
- D'inciter les municipalités à adopter également des politiques d'allègement réglementaire.
- De soutenir et d'accompagner les entreprises, notamment les PME, pour se conformer à de nouvelles exigences réglementaires au Québec, pensons par exemple aux lois 25 (loi sur la protection des renseignements personnels) et 14 (la loi modifiant la Charte de la langue française), ou encore à un ensemble d'autres réglementations dont dans le domaine environnemental et de la santé et sécurité du travail) et leur offrir un minimum de flexibilité.

5 Diversifier nos marchés

À l'heure où les tensions commerciales avec les États-Unis nous rappellent notre dépendance envers notre principal partenaire économique, il est plus que jamais essentiel de diversifier nos marchés extérieurs et de renforcer notre marché intérieur.

Nous proposons comme objectif à moyen-long terme de réduire le ratio total des exportations québécoises vers le marché américain par une croissance plus rapide de nos échanges vers d'autres territoires.

Concrètement, nous suggérons la mise en place des mesures suivantes :

- Optimiser l'exploitation de nos accords de libre-échange existants en valorisant les opportunités économiques qu'ils génèrent et en renforçant l'accompagnement offert aux entreprises.
- Explorer et s'investir dans d'autres marchés comme l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine par le biais de missions commerciales et de partenariats d'affaires.
- Donner aux délégations du Québec et aux sections commerciales des ambassades du Canada les moyens pour faciliter les échanges commerciaux B2B avec les entreprises d'ici.
- Miser notamment sur la francophonie économique pour développer de nouveaux débouchés pour les produits québécois.
- Examiner la possibilité de réduire temporairement la taxation sur les bénéfices réalisés lors de la vente de produits sur de nouveaux marchés qui rendent les entreprises moins dépendantes du marché des États-Unis.

Au niveau intérieur, les nombreuses barrières aux échanges commerciaux entre les provinces canadiennes a un coût réel et significatif qui s'évalue en plusieurs milliards de dollars. Une libéralisation complète du commerce intérieur pourrait générer entre 75 et 140 milliards de dollars supplémentaires pour l'économie canadienne. Ces montants, loin d'être purement hypothétiques, se traduiraient concrètement par une augmentation des salaires, un potentiel de croissance accru pour nos entreprises et une économie plus résiliente.

Pour atteindre ces objectifs, le CPQ recommande :

- Collaborer avec les autres provinces et le gouvernement fédéral pour lever les barrières interprovinciales au commerce notamment par la reconnaissance mutuelle des réglementations entre les différentes provinces et en développant un réflexe d'harmonisation pour les réglementations à venir.
- Exploiter nos ressources naturelles de façon responsable et durable pour assurer notre sécurité énergétique, notre résilience et notre développement économique avec une meilleure collaboration des provinces en la matière.
- Réaliser une politique ambitieuse et durable de travaux publics en transport collectif des personnes et des marchandises (la réali- sation d'un train à grande vitesse entre l'Ontario et le Québec est un bon exemple) en cohérence avec la transition verte et qui permettrait de réduire la demande en combustibles importés.
- Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre d'une province à l'autre, notamment en ce qui concerne les travailleur(se)s étrangers temporaires.

6 Miser sur les leviers des contrats publics et de l'achat local

Il est essentiel de promouvoir un nationalisme économique qui favorise l'achat préférentiel et local, l'innovation et le développement de nos propres chaînes d'approvisionnement. Nous devons encourager les consommateurs québécois à prioriser les produits et services d'ici et inciter nos entreprises à favoriser les fournisseurs locaux. Les gouvernements doivent faire de même dans leurs appels d'offres et leurs contrats. C'est ainsi que nous pourrons bâtir une économie plus résiliente, plus autonome et moins vulnérable aux soubresauts des relations internationales.

Nous proposons concrètement :

- Sans contrevenir aux règles de l'OMC, favoriser l'achat local lors d'appels d'offres gouvernementaux (et des entreprises) par l'ajout de critères (environnementaux, EDI, retombées locales, contenu canadien, critères de qualité, etc.), et limiter le recours à la règle du plus bas soumissionnaire afin de favoriser les fournisseurs locaux. Ces principes devraient d'ailleurs également être tenus en compte par les municipalités dans l'octroi des contrats.
- Accélérer les investissements publics en infrastructure pour remédier à un ralentissement probablement temporaire des investissements privés tout en s'assurant de la disponibilité de la main-d'œuvre et d'une planification optimale.
- Privilégier les investissements dans le maintien des actifs, en particulier dans le transport, routes et autoroutes, transport collectif, les réseaux scolaires public et privé et le réseau de la santé et des soins de longue durée, et s'assurer que la croissance des budgets d'entretien soit au moins égale à celle du déficit pour le maintien des actifs (DMA). Ceci est également vrai pour les infrastructures municipales.
- Assurer les investissements nécessaires dans les infrastructures municipales qui doivent accompagner la construction de nouveaux logements pour contribuer à la résorption de la crise du logement.
- Mettre à profit les différents modes d'octroi et de réalisation de contrats selon les différentes situations et les différents projets (partenariats publics-privés [PPP], modes collaboratifs nouvellement rendus possibles au Québec, etc.) afin d'introduire plus d'agilité, de flexibilité et d'efficacité en matière d'infrastructures publiques. Optimiser les façons de faire permettra également davantage de marge de manœuvre afin d'assurer un continuum d'investissements pour le maintien d'actifs et le déploiement de nouveaux projets d'infrastructures, dont des projets majeurs.
- Renforcer et accroître nos infrastructures logistiques pour améliorer la fluidité du commerce et pouvoir diversifier nos marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada et de l'Amérique du Nord.
- Déployer une campagne de sensibilisation (du type « produit du Québec/du Canada ») surtout dans les secteurs où nous avons une forte dépendance aux marchés extérieurs (p. ex. la transformation alimentaire) et un meilleur encadrement de l'indication de la provenance des produits.
- Régler une fois pour toutes la problématique des délais de paiement qui, malgré quelques avancées, représente toujours un irritant pour les fournisseurs de l'État et réduit le nombre de soumissionnaires.

7 Renforcer notre industrie de la défense

Pour faire face aux nouvelles dynamiques internationales qui imposent un renforcement de notre sécurité nationale et une surveillance accrue de nos frontières – notamment celle de l'Arctique – le Canada devra augmenter significativement ses dépenses militaires. Cette conjoncture représente une opportunité pour dynamiser nos entreprises dans le secteur de la défense et stimuler la recherche et le développement de technologies innovantes.

L'industrie canadienne de défense, largement tournée vers l'exportation, contribue pour 6,2 milliards de dollars par an au PIB et génère 60 000 emplois. Environ 60 % de ses revenus proviennent des ventes à l'exportation, les États-Unis constituant notre principal marché.

Tout en aidant le Canada à honorer ses engagements internationaux, il existe des opportunités importantes pour aligner les exigences de sécurité du Canada sur nos capacités d'innovation nationales et sur la vitalité de notre tissu industriel. À titre d'exemple, l'aérospatiale, l'un des principaux investisseurs en R-D au pays, le maritime, les minéraux critiques et les télécommunications représentent sans doute des secteurs où le Québec et le Canada affichent de solides atouts concurrentiels que l'on peut mieux exploiter dans la mise place d'une stratégie nationale de la défense.

Un engagement précoce avec l'industrie est essentiel afin de renforcer et d'exploiter les capacités locales, et d'encourager les investissements dans les domaines stratégiques. Le lien étroit entre l'innovation et les marchés publics de la défense – est reconnu à l'échelle internationale par des pays tels que les États-Unis, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Corée, le Japon, entre autres. Par exemple, les dépenses de défense influencent fortement l'industrie aérospatiale : les contrats militaires représentent une part importante des revenus de grandes entreprises étrangères telles que General Dynamics, Dassault, Boeing, Textron, Airbus et Raytheon. Ces marchés publics offrent un avantage indéniable en matière d'innovation, permettant de développer des technologies qui peuvent ensuite être adaptées au domaine civil et exportées à l'international.

Le Canada pourrait ainsi adopter des modèles de partenariat et d'approvisionnement axés sur l'innovation en amont. Un engagement précoce et une collaboration renforcée entre le gouvernement, de même que les Forces armées canadiennes et l'industrie se traduiraient par la production de biens manufacturés au Canada, attractifs sur la scène internationale. Par ailleurs, le soutien aux exportations est crucial, car les marchés nationaux, souvent trop restreints, ne suffisent pas à encourager l'investissement continu dans les capacités locales.

Le CPQ recommande :

- D'adopter une stratégie canadienne pour le secteur de la défense nationale qui met de l'avant, autant que possible, le contenu canadien, favorise des partenariats entre le gouvernement et les entreprises dans ce secteur stratégique, et permet, entre autres, de renforcer le tissu industriel canadien. Pour le Québec, la province compte plusieurs entreprises, notamment dans les secteurs maritime, minier, de l'aéronautique et des télécommunications qui peuvent jouer un rôle clé dans ce domaine.
- D'accroître la coopération entre notre industrie de la défense et nos alliés traditionnels en renforçant nos alliances diplomatiques et militaires, notamment en Europe occidentale et en Asie.

8 Mesures sectorielles ciblées

Les gouvernements du Canada et du Québec doivent soutenir les industries particulièrement touchées par la mise en place de tarifs aux États-Unis et d'autres industries stratégiques par des mesures spécifiques. Une approche sectorielle permet de concentrer les ressources sur les industries clés et vulnérables, assurant ainsi un soutien précis là où les impacts économiques et sociaux des mesures protectionnistes américaines sont les plus préjudiciables. De plus, des mesures ciblées favorisent une allocation plus efficiente des investissements publics et privés en évitant de diluer les effets des aides sur l'ensemble de l'économie.

Le CPQ propose notamment les solutions suivantes :

- Un « plan Marshall » québécois (et canadien) pour la construction et la rénovation (écoles, hôpitaux, résidences pour personnes âgées, édifices publics et logements) en utilisant dans la mesure du possible le bois et l'aluminium québécois et favorisant en général les produits canadiens dans la construction.
- Favoriser l'achat d'équipement aérien et de produits de télécommunications fabriqués au Québec ou au Canada.
- Encourager les investissements afin d'assurer une chaîne d'approvisionnement stable des biens essentiels tels que les médica- ments, le biomédical et l'agroalimentaire, tout en favorisant la production locale et notre indépendance alimentaire et renouveler la Stratégie des sciences de la vie.
- Réintégrer le secteur de l'aluminium aux secteurs admissibles au congé fiscal pour grands projets d'investissement et les frais de main-d'œuvre dans les dépenses attribuables à la réalisation d'un projet.
- Garantir aux entreprises canadiennes un accès stable à l'énergie, à coût compétitif, tout en favorisant des pratiques d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Miser sur la diversité et la complémentarité des sources d'approvisionnement énergétiques en se basant sur des principes de sobriété, d'efficacité énergétique et de la bonne énergie pour le bon usage au bon coût et viser une indépendance énergétique canadienne.

9 Favoriser le repreneuriat et l'entrepreneuriat

Pour reprendre le thème du Plan québécois en cette matière, l'entrepreneuriat est l'un des éléments clés à la croissance économique. Ce plan qui s'appuie sur six objectifs est toujours d'actualité et devrait même être davantage mis de l'avant.

Alors que l'activité entrepreneuriale était impactée depuis la pandémie, les données démontrent une évolution plutôt positive des grands indicateurs. Cependant, plusieurs défis sont encore à révéler, surtout en ce qui concerne les femmes et les personnes immigrantes. Il y a toujours un écart entre les intentions et le passage à l'action. Pour celles et ceux qui passent à l'action, il y a beaucoup de défis à relever liés à l'écosystème entrepreneurial québécois.

En 2024, un(e) entrepreneur(se) sur trois estimait que son entreprise était fragilisée et risquait d'être fermée.

Confronté(e)s également au vieillissement de la population, le nombre d'entrepreneur(e)s est en déclin et plus de 30 000 entreprises seront à vendre au cours des prochaines années. En moyenne, 3,9 % des petites et moyennes entreprises avec employé(e)s changent de propriétaire-dirigeant(e) chaque année au Québec.

Dans ce contexte, le CPQ recommande :

- De considérer le repreneuriat et l'entrepreneuriat comme des priorités essentielles pour assurer la vitalité économique et la pérennité des entreprises.
- De mieux faire connaître l'expertise ainsi que les services de formation, d'accompagnement et de financement destinés à soutenir la pérennité des PME au Québec.
- De mettre en place une fiscalité compétitive pour encourager le repreneuriat au sein de notre société.

Conclusion

En conclusion, face aux défis sans précédent engendrés par les tensions commerciales avec les États-Unis et l'instabilité économique mondiale, le Québec et le Canada dans son ensemble doivent transformer cette crise en une véritable opportunité. Il est temps d'adopter un nouveau contrat économique fondé sur l'investissement, l'innovation, la formation et la diversification de nos marchés. En soutenant nos entreprises, en renforçant notre autonomie et en stimulant notre compétitivité, nous serons mieux préparé(e)s à naviguer dans cet environnement incertain.

Les neuf solutions proposées par le CPQ ne visent pas seulement à réagir aux menaces immédiates, mais à bâtir un modèle économique résilient, capable de prospérer dans un contexte mondial en constante évolution.

Ce renouveau exigera un engagement collectif – des gouvernements, des entreprises et des citoyens – pour assurer une prospérité durable et un avenir plus stable pour tou(te)s les Canadiennes et Canadiens.

CPQ

PROSPÉRER ENSEMBLE

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514-288-5161

Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca